



IBH
INTERCOMMUNALE DU
BOIS D'HAVRÉ

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BOIS D'HAVRE

T é l . : 0 6 5 4 0 5 9 2 8

F a x . : 0 6 5 4 0 5 9 2 9

[i n f o @ i - b - h . b e](mailto:info@i-b-h.be)

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE du **24 juin 2021**

Contact : Giuseppa SOLLAMI

Mons, le 10 mai 2021.

Notre Réf. : AG/convoc. 2021 06 24

Votre Réf. :

Concerne : Assemblée Générale du **jeudi 24 juin 2021**

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins de la Ville de Mons,

Le Conseil d'Administration de l'Association Intercommunale du Bois d'Havré vous invite à assister à l'Assemblée Générale de l'Association Intercommunale du Bois d'Havré qui se tiendra

le jeudi 24 juin 2021, à 16h00

salle des Commissions de l'Hôtel de Ville de Mons, Grand'Place, 22 - 7000 MONS,

Conformément à l'article L1523-13 §3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée Générale du 16/12/2020.
2. Présentation des comptes annuels et du rapport de gestion.
3. Rapport du Commissaire : notification.
4. Approbation des comptes annuels, de la répartition bénéficiaire et du rapport de gestion.
5. Décharge à donner aux Administrateurs.
6. Décharge à donner au Réviseur

Afin que l'Assemblée Générale puisse valablement délibérer, **auriez-vous la bonne obligeance de porter l'ordre du jour à la prochaine séance du Conseil Communal.** Nous vous remercions de bien vouloir remettre un avis **pour les points 2, 3, 4, 5, et 6.**

A toute fin utile, nous vous rappelons :

a) l'article L1523-12. §1^{er}, alinéas 3 et 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :
« A défaut de délibération du Conseil Communal et, s'il échet, provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Toutefois, en ce qui concerne (...), les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibération communale ou provinciale est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause. »

b) l'article 1523-13 §1^{er} (alinéas 4 et 5) du code précité :

« La séance de l'assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées depuis 6 mois au moins sur le territoire d'une des communes, province ou CPAS associés ».

.../...



IBH
INTERCOMMUNALE DU
BOIS D'HAVRÉ

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BOIS D'HAVRE

T é l . : 0 6 5 4 0 5 9 2 8

F a x . : 0 6 5 4 0 5 9 2 9

[i n f o @ i - b - h . b e](mailto:info@i-b-h.be)

.../...

D'avance, nous vous remercions de bien vouloir faire représenter votre Administration. Conformément à l'article 19 des statuts, vous disposez d'un droit de vote correspondant au nombre de parts que la Ville de Mons possède dans le capital social, soit 5867 voix sur un total de 23500.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'assurance de notre parfaite considération.

Giuseppa **SOLLAMI**,
Secrétaire.

Stéphane **BERNARD**,
Président.